

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES SOURCES
MUNICIPALITÉ DE HAM-SUD**

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal, tenue le **6^e** jour du mois **de février** de l'an **2023**, à **19 h 30**, au bureau municipal, situé au 9, chemin Gosford Sud à Ham-Sud, à laquelle sont présents :

Présences : M. Serge Bernier, maire
Mme Diane Audit-Goddard, conseillère
Mme Marilène Poirier, conseillère
M. Simon Larrivée, conseiller
M. Antonin Boulet, conseiller
M. William Darveau-Vaillancourt, conseiller

Absence : M. Luc St-Laurent, conseiller

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Serge Bernier, maire, constate le quorum à **19 h 30** et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. M. Étienne Bélisle, directeur général et secrétaire-trésorier est également présent et agira à titre de secrétaire d'assemblée.

20230206-01

1.1 Adoption de l'ordre du jour

***Il est proposé par Diane Audit-Goddard
Et unanimement résolu***

QUE l'ordre du jour déposé par la directeur général et secrétaire-trésorier soit adopté en laissant le point « varia » ouvert et en ajoutant le point suivant :

3.7 Annexion du chemin Dupuis – lettre au député

Et d'annuler le point suivant :

6.3 Service de pelle 2023

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

20230206-01 1.1 Adoption de l'ordre du jour

20230206-02 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2023

2. INVITÉ OU INFORMATION DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCE

20230206-03 3.1 Dépenses faisant suite à la séance du 9 janvier 2023

20230206-04 3.2 Comptes à payer et dépenses incompressibles – janvier 2023

20230206-05 3.3 Salaires payés de la Municipalité – janvier 2023

3.4 Dépôt de la situation budgétaire et des prêts à jour – janvier 2023

20230206-06 3.5 Renouvellement de l'adhésion 2023 ADMQ – directeur général

20230206-07 3.6 Constat d'infraction – règlement de zonage

20230206-08 3.7 Annexion du chemin Dupuis – lettre au député

4. LÉGISLATION

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

5.1 Indemnisation sinistre du 28 mai 2022 – ministère de la Sécurité publique

6. TRANSPORT ET VOIRIE

20230206-09 6.1 Autorisation de paiement – contribution financière à titre de compensation - MELCCFP

20230206-10 6.2 Octroi de contrat Avizo – réponse aux demandes supplémentaires du MELCCFP

~~6.3 Service de pelle 2023~~

20230206-11 6.4 Autorisation d'effectuer les demandes de prix et/ou appels d'offres pour les travaux de la TECQ 2023

20230206-12 6.5 Autorisation d'effectuer les appels d'offres – Route 257 phase 2

20230206-13 6.6 Phase 1 Route 257 – autorisation directive de changement de paiement de factures

7. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

20230206-14 7.1 Renouvellement 2023 – entente avec l'écocentre de Val-des-Sources

8. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

8.1 Rapport mensuel de l'inspectrice et liste des permis émis en janvier 2023

20230206-15 8.2 Participation aux festivités printanières

20230206-16 8.3 Autorisation subvention Habitation Durable – 4, rue des Sources

9. LOISIRS ET CULTURE

20230206-17 9.1 Revenus des locations de salles 2022 - FADOQ

10. RESSOURCES HUMAINES

11. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

12. CORRESPONDANCE ET DEMANDE D'APPUI

20230206-18 12.1 Envoi d'une lettre de remerciements à Mme Laroche (formation *Héros en trente*)

13. VARIA

20230206-19 14. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

20230206-02

1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2023

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du **9 janvier 2023** et qu'ils renoncent à la lecture publique du procès-verbal;

***Il est proposé par Diane Audit-Goddard
Et unanimement résolu***

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2023 soit adopté tel que déposé par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

2 INVITÉ OU INFORMATION DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

Le maire transmet diverses informations aux membres du conseil.

3 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCE

20230206-03 3.1 Dépenses faisant suite à la séance du 9 janvier 2023

*Il est proposé par Marilène Poirier
Et unanimement résolu*

D'accepter la liste des chèques d'une somme de **123 100,99 \$** faisant suite à la séance ordinaire du 9 janvier 2023.

ADOPTÉE

20230206-04 3.2 Compte à payer et dépenses incompressibles – janvier 2023

*Il est proposé par Simon Larrivée
Et unanimement résolu*

D'accepter la liste des chèques à émettre au **6 février 2023** d'une somme de **32 002,75 \$** pour le paiement des différents fournisseurs. Cette liste inclut les dépenses incompressibles ainsi que celles autorisées par le directeur général.

Fournisseurs	Montants
1 AUBERGE LA MARA	250,00 \$
2 BEAUCHEMIN INDUSTRIEL	2 244,12 \$
3 CRSBPE - RESEAU BIBLIO ESTRIE	1 112,67 \$
4 DBO EXPERT INC.	104,50 \$
5 ENGLOBE ENVIRONNEMENT INC.	103,48 \$
6 FADOQ - LES MONTAGNARDS DE HAM-SUD	52,00 \$
7 FQM ASSURANCES	13 560,69 \$
8 HYDRO QUEBEC	119,84 \$
9 INFORMATIQUE ASR	1 424,95 \$
10 JN DENIS INC	288,62 \$
11 L'ATELIER DU RANG ENR.	247,20 \$
12 LES SENTIERS DE L'ESTRIE	2 343,19 \$
13 LOUIS-CHARLES BOISVERT	325,00 \$
14 MEGABURO - DRUMMONDVILLE	130,10 \$
15 MIEL ET TERRE INC.	75,00 \$
16 PHILIPPE GOSSELIN & ASS. Ltée	6 234,87 \$
17 PUROLATOR INC.	8,63 \$
18 QUINCAILLERIE N.S. GIRARD INC	146,89 \$
19 REGIE INTERMUNICIPALE DES HAMEAUX	2 452,60 \$
20 SIDEVIC INC	-104,15 \$
21 STAPLES AVANTAGE AFFAIRES	580,57 \$
22 VILLE DE VAL-DES-SOURCES	114,98 \$
23 VIVACO GROUPE COOPÉRATIF	187,00 \$
TOTAL:	<u><u>32 002,75 \$</u></u>

ADOPTÉE

20230602-05 3.3 Salaires payés de la Municipalité – janvier 2023

*Il est proposé par William Darveau-Vaillancourt
Et unanimement résolu*

D'accepter la liste des chèques de paie au montant de **14 681,96 \$** émis du 10 janvier 2023 6 février 2023.

ADOPTÉE

3.4 Dépôt de la situation budgétaire et des prêts à jour – janvier 2023

Le directeur général dépose aux membres du conseil la situation budgétaire et des prêts à jour de la municipalité au 31 janvier 2023.

20230206-06

3.5 Renouvellement de l'adhésion 2023 ADMQ – directeur général

**Il est proposé par Antonin Boulet
Et unanimement résolu**

QUE la Municipalité renouvelle l'adhésion du directeur général et secrétaire-trésorier à l'Association des directeurs municipaux du Québec pour un montant de 909 \$. Ce montant comprend les assurances.

ADOPTÉE

20230206-07

3.6 Constat d'infraction – règlement de zonage

CONSIDÉRANT QUE le Règlement de Zonage 2008-05-01 et le Règlement sur les permis et certificats s'appliquent à l'ensemble du territoire soumis à la juridiction de municipalité de Ham-Sud;

CONSIDÉRANT QUE des infractions au Règlement de Zonage 2008-05-01 et au Règlement sur les permis et certificats ont été constatés lors d'une inspection du 525-141 ch. Gosford Sud, matricule 2066-79-4970.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite procéder à l'émission de constats d'infractions en lien avec les contraventions observées;

CONSIDÉRANT QUE l'article 147 du Code de procédure pénale (L.R.Q., c. C-25.1) ayant trait à l'émission d'un constat d'infraction prévoit qu'un poursuivant doit désigner par écrit les personnes autorisées à émettre des constats d'infraction en son nom;

**Il est proposé par Diane Audit-Goddard
Et unanimement résolu**

QUE le conseil de la Municipalité de Ham-Sud désigne Mme Marie-Claude Lamy, inspectrice en bâtiment et en environnement et M. Etienne Bélisle, Directeur général et greffier-trésorier, afin d'émettre des constats d'infraction à Steve Bergeron, pour toutes contraventions du Règlement de zonage 2008-05-03 et du Règlement sur les permis et certificats survenues au 525-141 ch. Gosford Sud, matricule 2066-79-4970, dans la municipalité de Ham-Sud.

ADOPTÉE

20230206-08

3.7 Annexion du chemin Dupuis - lettre au député

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens a adopté, le 2 novembre 2020, le règlement no 290 visant à annexer à son territoire une partie de celui de la municipalité de Ham-Sud;

CONSIDÉRANT QUE les 17 lots visés par l'annexion sont les lots 6 077 905, 6 077 906, 6 077 908 à 6 077 920, 6 077 985 et 6 077 986 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'annexion est entrée en vigueur le 30 juillet 2022, date de publication de l'avis à la Gazette officielle du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE l'annexion implique des pertes importantes en revenus sur les taxes foncières pour la municipalité dévitalisée qu'est Ham-Sud;

*Il est proposé par Marilène Poirier
Et unanimement résolu*

QUE le conseil de la Municipalité de Ham-Sud demande un appui au député de la circonscription de Richmond afin de trouver une façon de compenser les pertes financières encourues à la suite de l'annexion.

QU'une copie de cette demande soit envoyée au député de Richmond-Arthabaska.

ADOPTÉE

4 LÉGISLATION

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

5.1 Indemnisation sinistre du 28 mai 2022 – ministère de la Sécurité publique

Le directeur général informe les membres du conseil que la municipalité a obtenu un montant de **26 151,03 \$** du programme général d'indemnisation et d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents du ministère de la Sécurité publique du Québec. – pour les pluies survenues le mai 2022.

6. TRANSPORT ET VOIRIE

20230206-09

6.1 Autorisation paiement – contribution financière à titre de compensation - MELCCFP

*Il est proposé par Simon Larrivée
Et unanimement résolu*

CONSIDÉRANT QU'il y aura empiètement en milieux humides et déplacement latéral de cours d'eau s'écoulant en fossés dans le cadre de la reconstruction d'un tronçon de la route 257 entre les municipalités de Ham-Sud et de Saint-Adrien;

CONSIDÉRANT QU'une autorisation ministérielle du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) est nécessaire lorsqu'il y a intervention en milieux humides et hydriques;

CONSIDÉRANT QUE les activités nécessaires à la réalisation du projet affectent des milieux humides et hydriques, soit des marais, marécages, tourbières, sur une superficie de 14 100 m², ainsi que le littoral de cours d'eau sur une superficie de 2 009 m² et des rives sur une superficie de 1 314 m²;

CONSIDÉRANT QUE le montant de la contribution financière, déterminé par le Règlement sur la compensation pour atteinte aux milieux humides et hydriques (RCAMHH), s'élève à 80 600,67 \$ pour l'obtention de l'autorisation ministérielle;

***Il est proposé par Simon Larrivée
Et unanimement résolu***

QUE le conseil de la Municipalité de Ham-Sud autorise le paiement de la contribution financière demandée, soit 80 600,67 \$ à la direction régionale de l'Estrie du MELCCFP.

ADOPTÉE

20230206-10

6.2 Octroi de contrat – Avizo – réponses aux demandes supplémentaires du MELCCFP

CONSIDÉRANT QUE dans le processus d'obtention de l'autorisation ministérielle du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) pour les travaux de reconstruction d'un tronçon de la route 257 entre les municipalités de Saint-Adrien et de Ham-Sud des questions et des précisions ont été posées par le MELCCFP, à la Municipalité et à son représentant, soit la firme Avizo Experts-Conseil;

CONSIDÉRANT QUE les réponses apportées par la firme Avizo Experts-Conseils aux différentes questions du MELCCFP dépassent les limitations du contrat de préparation et de dépôt des documents au MELCCFP par Avizo;

CONSIDÉRANT QUE le montant de l'avenant No. 1 pour les réponses aux questions du MELCCFP s'élève à 4 815,00 \$ plus les taxes applicables;

***Il est proposé par William Darveau-Vaillancourt
Et unanimement résolu***

QUE le conseil de la Municipalité de Ham-Sud autorise l'avenant No. 1 ainsi que son paiement, d'un montant de 4 815,00 \$ plus les taxes applicables, à la firme Avizo Experts-Conseils pour les réponses aux demandes supplémentaires du MELCCFP dans le cadre du processus de demande de certificat d'autorisation (autorisation ministérielle) nécessaire aux travaux de reconstruction d'un tronçon de la Route 257 entre les municipalités de Saint-Adrien et de Ham-Sud.

ADOPTÉE

~~6.3 Service de pelle 2023~~

20230206-11

6.4 Autorisation d'effectuer les demandes de prix et/ou appels d'offres pour les travaux de la TECQ 2023

Il est proposé par Antonin Boulet

Et unanimement résolu

D'autoriser le directeur général à effectuer les demandes de prix / appels d'offres nécessaires à la réalisation des travaux prévus à la programmation des travaux de la TECQ pour l'année 2023.

ADOPTÉE

20230206-12

6.5 Autorisation d'effectuer les appels d'offres – route 257 phase 2

***Il est proposé par Simon Larrivé
Et unanimement résolu***

D'autoriser le directeur général à effectuer les appels d'offres nécessaires à la réalisation de la phase 2 des travaux de reconstruction d'un tronçon de la route 257 entre les municipalités d'Ham-Sud et de Saint-Adrien.

ADOPTÉE

20230206-13

6.6 Phase 1 Route 257 – autorisation directive de changement et paiement de factures

CONSIDÉRANT QUE la phase 1 des travaux de reconstruction d'un tronçon de la route 257 entre les municipalités de Saint-Adrien et de Ham-Sud est terminée;

CONSIDÉRANT QUE des ajustements du prix du bitume PG58E-34 et du prix du carburant s'appliquent;

CONSIDÉRANT QUE la firme Avizo Experts-Conseils, nommé surveillant des travaux, approuvent les directives de changements proposés par l'entrepreneur Pavage Centre-Sud;

***Il est proposé par William Darveau-Vaillancourt
Et unanimement résolu***

D'approuver la directive de changement 04 concernant l'ajustement du prix du bitume, qui équivaut à un crédit de 9 508,77 \$;

D'approuver la directive de changement 05 concernant l'ajustement du prix du carburant pour un montant de de 22 667,91 \$;

D'autoriser le paiement de la facture à Pavage Centre-Sud pour un montant de 22 667,91 \$.

ADOPTÉE

7. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

20230206-14

7.1 Renouvellement 2023 – entente avec l'écocentre de Val-des-Sources

***Il est proposé par Diane Audit-Goddard
Et unanimement résolu***

QUE la Municipalité de Ham-Sud autorise le directeur général à conclure une entente avec la Ville de Val-des-Sources pour une contribution membre à l'écocentre au coût de 11 \$/unité d'habitation pour l'année 2023.

ADOPTÉE

8 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

8.1 Rapport mensuel de l'inspectrice et liste des permis émis janvier 2023

Le directeur général dépose le rapport faisant état des permis émis pour le mois de janvier 2023 préparé par l'inspectrice en bâtiment et en environnement.

8.2 Participation aux festivités printanière

CONSIDÉRANT la signature de l'entente relative au Fonds Régions et Ruralité entre la MRC des Sources et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation datée du 31 mars 2019;

CONSIDÉRANT l'adoption par la MRC des Sources de son Cadre de vitalisation;

CONSIDÉRANT que le projet Festivités printanières — Pour sortir de sa tanière ! présenté par l'organisme Danville en Transition, répond aux priorités *développer et animer des lieux de rassemblement de la population et bonifier l'offre de loisirs et d'activités sociales* des orientations de la Stratégie de développement/ Planification stratégique de la Municipalité de Ham-Sud;

CONSIDÉRANT que le projet est en concordance avec l'axe de vitalisation - Milieu de vie inclusif, dynamique et favorisant la persévérance scolaire et ses priorités :

- Animation de la communauté locale;
- Susciter l'implication des citoyens, incluant les jeunes et les personnes âgées;

***Il est proposé par Marilène Poirier
Et unanimement résolu***

QUE la Municipalité de Ham-Sud appuie le projet Festivités printanières — Pour sortir de sa tanière ! présenté par l'organisme Danville en Transition présente au comité de vitalisation de la MRC des Sources une demande de contribution financière pour le fonds "Fonds pour l'attractivité;"

QUE Municipalité de Ham-Sud appuie financièrement l'organisme Danville en Transition pour une somme de 200,00 \$ afin de couvrir une partie des frais en lien avec les ateliers présentés et les frais d'impression avec envoi publipostage de la publicité;

QUE Municipalité de Ham-Sud facturera à l'organisme Danville en Transition toutes les factures en lien avec le projet qu'elle recevra sans intérêts.

ADOPTÉE

***Il est proposé par Antonin Boulet
Et unanimement résolu***

QUE la municipalité de Ham-Sud approuve la certification 4 étoiles du programme Habitation Durable pour la résidence située au 4, rue des Sources.

QUE ce conseil autorise la subvention d'un montant de 2 500 \$ aux propriétaires de la résidence certifiée ainsi qu'un montant de 250 \$ à l'entrepreneur ou à l'autoconstructeur responsable du dossier.

ADOPTÉE

9. LOISIRS ET CULTURE

20230206-17

9.1 Revenus des locations de salles 2022 - FADOQ

***Il est proposé par Diane Audit Goddard
Et unanimement résolu***

QUE la municipalité verse au club FADOQ Les Montagnards un montant de 52,00 \$ qui équivaut à 10% des revus des locations de la salle municipale en 2022.

ADOPTÉE

10. RESSOURCES HUMAINES

Aucun dossier.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Aucune question.

12. CORRESPONDANCE ET DEMANDE D'APPUI

20230206-18

12.1 Envoi d'une lettre de remerciements à Mme Laroche (formation *Héros en trente*)

***Il est proposé par Simon Larrivée
Et adopté à l'unanimité***

QUE la Municipalité envoie une lettre de remerciements à Madame Lucie Laroche pour son implication dans la prise d'inventaire des DEA sur le territoire de la Municipalité, ainsi que dans l'organisation de la formation RCR / DEA *Héros en trente*, tenue au Centre Madeleine Lamoureux le 21 janvier dernier.

ADOPTÉE

13. VARIA

Aucun dossier.

20230206-19

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Diane Audit-Goddard

Et unanimement résolu

QUE la présente séance soit levée à 20 h 05.

ADOPTÉE

Serge Bernier
Maire

Étienne Bélisle
**Directeur général et secrétaire-
trésorier**

Je, Serge Bernier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Serge Bernier
Maire